

**MAIRIE DE BOUSSENS**  
31360  
**HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :**

**09/01/2023**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 15**

**Présents : 13**

Délibération du  
Conseil Municipal

**D.C.M N° 1.4**  
**Travaux de**  
**rénovation sur un**  
**logement communal.**  
**Engagement de**  
**dépenses.**

L'an deux mille vingt-trois et le dix neuf janvier à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Présents :** M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. CELLIER (Proc), DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX (Proc), SANDY.

**Absents excusés :**

**M. ROQUEBERT (Proc M. CELLIER)**  
**MME AGUILA (Proc MME COURTOUX)**

**Monsieur CELLIER a été élu Secrétaire**

**Ouverture de la séance à 19h30**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Boussens gère plus de 70 logements locatifs communaux et qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'entretien, voire de rénovation complète. Le pavillon N°3 chemin du bois était occupé depuis plusieurs dizaines d'années par Mme Jobert. Aujourd'hui, ce pavillon nécessite des travaux importants. Les premiers concernent la salle de bain et la cuisine en plomberie, électricité et chauffage.

Un marché à bons de commande a été mis en place mais certains articles ou prestations n'y figurant pas, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de choisir une entreprise pour intervenir. Monsieur le Maire propose les devis établis par l'entreprise ERD d'Euunes, titulaire du marché à bons de commande :

- plomberie dans la salle de bain et la cuisine pour un montant de 4 441,64 euros HT,
- électricité dans la salle de bain et la cuisine pour un montant de 1 684,20 euros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE à l'unanimité des membres présents**

de retenir l'entreprise ERD pour les travaux au pavillon N°3 chemin du bois en :

- plomberie dans la salle de bain et la cuisine pour un montant de 4 441,64 euros HT,
- électricité dans la salle de bain et la cuisine pour un montant de 1 684,20 euros HT
- d'inscrire la dépense au budget communal 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Affiché le 26 janvier 2023

Pour extrait certifié conforme

En Mairie, le 24 janvier 2023

Le Maire

**Christian SANS**

